



Montréal, le 11 décembre 2006

Madame Louise Roy  
Présidente de l'Office de consultation publique de Montréal  
Cours Mont-Royal  
1550, rue Metcalfe, bureau 1414  
Montréal (Québec)  
H3A 1X6

***Objet : Position d'Équiterre concernant le nouveau CHUM***

Madame Roy,

Équiterre souhaite émettre quelques commentaires concernant la construction du nouveau CHUM. Nos ressources ne nous permettent pas de présenter un mémoire détaillé alors nous souhaitons vous indiquer que, étant membre du Conseil régional de l'environnement de Montréal, nous appuyons tous les points de vue émis dans la lettre de cet organisme. Comme lui, notre intervention portera principalement sur la gestion des déplacements.

Il apparaît inconcevable qu'à l'ère de Kyoto nous facilitions les déplacements en voiture vers le centre-ville, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une institution gouvernementale, dont la mission est la santé de la population. Le plan d'urbanisme et le futur plan de transport de la Ville de Montréal visent spécifiquement à réduire la place de l'automobile : ils « visent à assurer les besoins de mobilité de tous les Montréalais en faisant de leur ville un endroit agréable à vivre ainsi qu'un pôle économique prospère et respectueux de son environnement. Pour ce faire, Montréal veut réduire la dépendance à l'automobile en misant sur un usage du transport en commun et des transports actifs. » Les décisions doivent donc respecter le développement durable en réduisant l'impact sur l'environnement et en assurant une belle qualité de vie aux Montréalais.

Compte tenu des impacts de la circulation automobile sur la pollution atmosphérique, les émissions de gaz à effet de serre, la santé publique, la sécurité des individus (réduction du nombre d'accidents de la route) et la qualité de vie générale des résidents de Montréal, nous croyons, à l'instar du Conseil régional de l'environnement de Montréal, que le nouveau CHUM doit montrer l'exemple en matière de transport.

Des interventions sont envisageables afin de réduire l'utilisation de l'automobile. C'est donc dans la perspective de gérer de manière responsable les déplacements ayant pour origine ou destination le nouveau CHUM, de réduire les émissions de GES et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air de Montréal que le futur centre hospitalier doit mettre en place, avant même le début des travaux de construction, un plan de transport favorisant les modes de transport alternatifs. Ce plan doit viser à réduire l'utilisation des véhicules personnels en incitant les travailleurs et les visiteurs à changer leurs habitudes de transport pour leurs déplacements. La mise en place d'un ambitieux plan de transport, un « cocktail transport », visant la promotion des transports alternatifs comme le transport en commun, le covoiturage, le vélo et la marche devrait être privilégié afin de réduire le nombre d'espaces de stationnement qui seront offerts par le CHUM. Équiterre est d'avis qu'il est inacceptable que le CHUM rende disponibles plus de 2200 espaces de stationnements alors que le site sera très bien desservi par les transports en commun.

Voici des actions qui peuvent être entreprises pour favoriser les transports alternatifs :

- Instauration et promotion d'un programme de covoiturage à l'intention des employés (et pourquoi aussi pour les visiteurs) offrant un bon mécanisme de jumelage simple d'usage (par exemple, celui du programme Allégo de l'Agence métropolitaine de transport). Ce programme pourrait s'accompagner de certains incitatifs comme des retours garantis (billets de taxi) au cas où un imprévu se présente ou des stationnements réservés pour les personnes qui font du covoiturage à proximité des entrées des édifices ;
- Infrastructures pour les cyclistes comprenant des installations sanitaires, des douches et des casiers de même qu'un nombre suffisant de supports à vélo sécuritaires. Pourquoi ne pas offrir aussi des vélos en libre-service ;
- Vente ou offre de rabais (ou encore mieux gratuité) sur les titres de transport en commun sur le lieu de travail ;
- Aménagement d'accès piétonniers et sécuritaires ;
- Diffusion d'information sur les transports collectifs et actifs. Faire connaître les lignes d'autobus, les pistes cyclables, les trajets agréables dans le voisinage, etc. Faire connaître les outils d'information utiles pour planifier ses déplacements. Promouvoir les avantages des transports alternatifs et défaire les préjugés qui y sont associés.

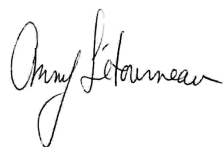
Il va de soi que l'offre de stationnement constitue un élément essentiel d'un plan de transport. Il a une influence déterminante sur les choix de mode de transport des employés et des visiteurs. Nous appuyons donc le CRE-Montréal lorsqu'il affirme que le nouveau CHUM doit mettre en place une politique de stationnement appuyant les autres mesures du plan de transport. Le nombre de places de stationnement doit être réduit. Il serait en effet irresponsable de vouloir répondre à toute la demande des employés; il faut plutôt les inciter à utiliser d'autres modes de transport que la voiture privée. Entre autres, pourquoi ne pas prévoir que la politique de stationnement propose une tarification favorisant les patients et les visiteurs et décourageant l'utilisation de la voiture privée pour les employés, particulièrement le jour.

Enfin, le CHUM pourrait prévoir des espaces de stationnement réservés à des voitures Communauto, un système de partage de voiture. En offrant des voitures sur le site, le personnel pourrait y recourir au besoin pour ses déplacements de travail, ce qui aurait pour effet de limiter la nécessité de partir de la maison avec la voiture jusqu'au travail parce qu'une rencontre est prévue en après-midi à l'extérieur du site. Des vélos en libre-service pourraient aussi être offerts aux employés pour le même usage. En mettant à disposition des voitures partagées Communauto sur le site, le CHUM contribue aussi à offrir une alternative à ses employés sur une base personnelle et aux résidants qui habitent près du site.

Ce plan de transport institutionnel jumelé à une stratégie de communication efficace permettra de réduire significativement le nombre de déplacements automobiles ayant pour origine ou pour destination le nouveau CHUM. En adoptant cette stratégie, le CHUM entrera résolument dans l'ère du développement durable et de Kyoto en offrant à la collectivité montréalaise et québécoise des bénéfices pour l'environnement, la santé publique, la sécurité des individus et la qualité de vie générale des résidants de Montréal. Ce faisant, il atteindra des objectifs de prévention qui contribueront assurément, à moyen et long terme, à la réduction des coûts de santé, voire de l'engorgement à l'urgence.

Actif depuis 1993, Équiterre est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de contribuer à bâtir un mouvement citoyen en prônant des choix individuels et collectifs à la fois écologiques et socialement équitables. Ses champs d'intervention sont le transport écologique, le commerce équitable, l'efficacité énergétique, l'agriculture écologique, les changements climatiques et la consommation responsable. Fort de ses 3 000 membres, il rejoint annuellement des centaines de milliers de citoyens par ses diverses actions.

Veuillez agréer, Madame Roy, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anny Létourneau'.

Anny Létourneau

Coordonnatrice du programme Transport écologique  
Équiterre

2177, rue Masson, bureau 317  
Montréal (Québec) H2H 1B1